



Paris, le 11 décembre 2017

Monsieur Bruno PARENT
Directeur Général des Finances Publiques
Télédoc 341
Ministère du Budget
139 rue de Bercy
75572 PARIS Cedex 12

Réf. : HF/LR

Monsieur le Directeur Général,

Lors de nos différents échanges concernant la mise en œuvre du prélèvement à la source, le syndicat F.O.-DGFIP vous avait interrogé sur les risques d'externalisation d'une partie des missions des services, notamment en matière d'accueil du public.

Vous aviez alors balayé nos inquiétudes en indiquant qu'il s'agirait tout au plus de la délivrance de renseignements simples et de premier niveau.

Or, l'appel d'offres que vous venez de lancer en direction d'organismes privés nous amène à vous interroger sur plusieurs points.

Une première question nous vient à l'esprit : comment se fait-il qu'à aucun moment et dans aucune instance nationale de dialogue social, ce sujet n'ait été abordé ?

En effet pour F.O.-DGFIP, prévoir de déléguer l'accueil téléphonique des usagers et contribuables à une entreprise privée relève de l'organisation des services et, à ce titre, le Comité Technique de Réseau aurait dû être consulté.

Le contenu de l'appel d'offres nous semble aller bien au-delà de l'organisation du renseignement de premier niveau.

Il s'agit en fait de confier à une entreprise privée ni plus ni moins que la totalité du renseignement concernant la mise en place de ce nouveau dispositif de collecte de l'impôt.

Alors même que vous déclariez vous-même que la DGFIP serait en première ligne et à la manœuvre sur cette mise en œuvre, la programmation de cet abandon de mission constitue une provocation inacceptable pour les personnels et leurs représentants.

Pour F.O.-DGFIP, cet appel d'offres est une négation de la technicité et de l'engagement professionnel des agents de la DGFIP.

Dans une période où de nombreuses missions de l'État sont remises en cause, les personnels de la DGFIP seraient au contraire en droit d'attendre de leur Directeur Général qu'il valorise leur savoir-faire.

Aussi, par la présente, je vous demande d'organiser, dans le délai le plus court possible, un comité technique de réseau avec pour ordre du jour, l'ensemble des modifications de l'organisation des services que vous envisagez dans le cadre de la mise en œuvre du P.A.S..

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.

Hélène FAUVEL
Secrétaire Générale